

M. Fortin: Je désire signaler la gravité des affirmations contenues dans cette publication, et je les citerai brièvement. On les trouvera à la page 46, et elles se lisent comme suit:

Le Ralliement créditiste était auparavant l'aile québécoise du Crédit social, parti qui a maintenant pratiquement disparu de la scène fédérale.

Étant donné qu'on utilise ainsi les fonds publics pour induire la population canadienne en erreur, particulièrement les jeunes Canadiens, l'honorable ministre consentirait-il à demander le retrait immédiat de cette brochure, afin d'en assurer la correction et que les Canadiens ne soient pas mal informés sur la situation du Parti Crédit Social du Canada, qui va mieux que jamais?

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, il y aurait sûrement de bonnes blagues à faire à ce sujet-là, mais je ne les ferai pas.

Je tiens tout simplement à répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que je lirai la brochure en question et l'étudierai avec attention et, encore une fois, s'il y a des excuses à présenter, je le ferai.

M. Fortin: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député peut poser une autre question supplémentaire, mais il faudra que se continue la période des questions, car nous serons très bientôt à court de temps.

M. Fortin: Je vous remercie, monsieur le président.

L'honorable ministre s'engage à faire des excuses, s'il y a lieu, mais la situation est plus grave que cela.

Étant donné que le texte anglais, par surcroît, diffère du texte français, l'honorable ministre voudrait-il dire s'il est disposé, compte tenu de la situation, à suspendre la distribution de cette brochure pour la remplacer par une nouvelle publication qui, cette fois-là, sera conforme à la vérité?

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, il existe peut-être des mesures un peu moins dramatiques que celle-là. J'ai lu, récemment, un petit livre écrit par le chef du Crédit social, qui contenait toute une liste d'errata; peut-être pourrait-on utiliser le même procédé en ce qui a trait au document en cause.

* * *

L'AGRICULTURE

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LES RÈGLEMENTS PROVINCIAUX ET LE LIBRE-ÉCHANGE

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir à cette très importante question du commerce interprovincial des produits agricoles. Étant donné que le bill C-176 n'entrera en vigueur qu'avec la collaboration de certaines provinces et comme certaines

[L'hon. M. Pepin.]

ont déjà signalé qu'elles ne l'appuieraient pas entièrement, le premier ministre déclarera-t-il si telle est la politique du gouvernement fédéral, qu'il s'oppose vigoureusement et énergiquement à tout règlement provincial entravant la libre circulation des produits entre les provinces, qui constitue le principe fondamental et primordial de la confédération?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous l'avons fait à plusieurs reprises, notamment à l'avant-dernière conférence fédérale-provinciale. Toute la question a été débattue. Les provinces nous ont exhortés à présenter le bill C-176 et la plupart d'entre elles ont cru que c'était la solution appropriée à ce problème.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: L'opposition, bien entendu, se contredit. Elle blâme le gouvernement de ne pas avoir de politique précise et elle cherche à empêcher celle-ci d'être mise à l'essai. L'opposition fait vraiment triste figure sous ce rapport.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les remarques du premier ministre prêtent à controverse, cela va sans dire, et n'ont pas leur raison d'être. Ce serait tout aussi malséant pour moi de dire que si nous sommes dans ce pétrin, c'est parce que le gouvernement a été trop poltron pour agir avant aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne veux pas limiter indûment les questions supplémentaires, mais nous devrions sans doute passer à un autre sujet. Nous avons déjà consacré 15 minutes de la période des questions à ce sujet et le temps va bientôt nous manquer. Si la Chambre est d'accord, je pourrais autoriser le député de Saint-Jean-Est à poser une question supplémentaire. Je crois que le représentant de Lotbinière voudrait en poser une également. Pour l'instant, la parole est au député de Saint-Jean-Est.

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LE CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES DU QUÉBEC

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'aimerais traiter plus avant du sujet, monsieur l'Orateur, car le ministre de la Justice a tenté de répondre à ma première question—que je vais poser sous une autre forme—mais il n'a pas réussi à attirer l'attention de Votre Honneur. Le gouvernement va-t-il se prévaloir des pouvoirs rémanents prévus par la constitution et demander à la province de Québec de renoncer à l'établissement de ces postes d'inspection tant que la question n'aura pas été tranchée par les tribunaux?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): J'ignore de quels pouvoirs le député veut parler. Nous n'avons pas le pouvoir d'appliquer des règlements. Quant au pouvoir d'imposer des restrictions et de réprover certaines lignes de conduite, le gouvernement fédéral ne l'a pas exercé